



Commune de Marchissy

Préavis Municipal n° 5-2021
Adduction d'eau et eau claire
Dépenses imprévues pour des réparations en urgence déjà effectuées

Madame la Présidente,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En début d'année, la chance n'était pas au rendez-vous. Nous avons été confrontés à plusieurs ruptures de conduites d'eau, ce qui nous a obligés à réagir en urgence.

1. Situation 1 : Réparations en urgence de la conduite de la Grillette au Pré de l'Aiguette.

En date du 12 février 2021, nous avons découvert une rupture de la conduite de transport d'eau de la Grillette vers la chambre de l'Aiguette, ce qui représentait une perte de plus de 150 litres/minute pour alimenter le réservoir du Molard.

La conduite en terre cuite, âgée de plus de 100 ans, est en très mauvais état.

En urgence nous avons dû faire effectuer une réparation provisoire de la canalisation par l'entreprise J.-F. Scheurer.

En date du 17 février 2021, une nouvelle rupture de la canalisation s'est produite et une deuxième intervention de l'entreprise J.-F. Scheurer a été nécessaire pour réparer un secteur en amont de la conduite.

Finances :

Entreprises J.-F. Scheurer	Fouilles et réparation provisoire de la conduite	2'310.00
Commune	Frais de gestion de chantier	<u>400.00</u>
	Total TTC	2'710.00

2. Situation 2 : Réparation en urgence de la conduite de refoulement du Stand au Molard.

Le lundi 8 mars 2021, une fuite à la Route des Montagnes (sous l'AGFORS) était constatée : la conduite de refoulement du réservoir du Stand vers le réservoir du Molard s'était rompue. Il nous était dès lors impossible de remplir le réservoir du Molard avec une fuite de 200 litres/minute.

L'entreprise Debonneville a réalisé un sondage sur la droite de la route en montant pour trouver les différentes conduites selon les plans à disposition. Mauvaise surprise, les plans sont faux. Les canalisations de refoulement Stand-Molard et d'alimentation

Molard-Village sont en réalité de l'autre côté de la route après recherche de l'entreprise Von Roll.

Les entreprises J-F. Scheurer et Renevier ont effectué la réparation très rapidement.

Finances :

Entreprise J.-F. Scheurer	Fouilles et réparation provisoire de la conduite	861.00
Entreprise Renevier	Installation d'un manchon sur la conduite	850.00
Entreprise Deboneville	Fouille de sondage position canalisations	1'046.75
Entreprise Von Roll	Recherche des canalisations	484.65
Commune	Frais de gestion de chantier	<u>250.00</u>
	Total TTC	3'492.40

3. Situation 3 : Réparation en urgence de la conduite d'eau du Mottaz.

Mercredi 7 avril 2021, une rupture des canalisations au lieu-dit « Les Mouilles » au Mottaz était constatée.

Après l'ouverture des fouilles et des sondages, nous avons rapidement remarqué que le problème était relativement conséquent et qu'il fallait intervenir tout de suite.

La canalisation principale d'évacuation des eaux de la route en terre cuite était cassée à plusieurs endroits et bouchée à environ 60 m de la chambre de récupération sur la parcelle n° 92.

Nous avons remplacé la conduite en terre cuite par une conduite en PVC sur une longueur de 150 m et installé une chambre enterrée pour recevoir les eaux des deux sacs de bord de route.

Suite à quelques problèmes de communications dans la fouille, il a fallu ouvrir une deuxième fois pour brancher correctement la conduite du Mottaz alimentant les fontaines.

Finances :

Entreprise Perrin	Fouilles et remplacement de la conduite	25'641.55
Entreprise Kunzli	Débouchage des sacs et des conduites	3'275.85
Entreprise CGE SA	Traitement des résidus des canalisations	561.15
Entreprise BL Caméra	Inspection des canalisations	650.00
Agriculteurs	Remise en état du terrain et semences	400.00
Commune	Frais de gestion de chantier	<u>600.00</u>
	Total TTC	31'128.55

4. Récapitulatif

Réparations en urgence de la conduite de la Grillette au Pré des Guettes	2'710.00
Réparation en urgence de la conduite de refoulement du Stand au Molard	3'492.40
Réparation en urgence de la conduite d'eau du Mottaz	<u>31'128.55</u>
Total des dépenses imprévues pour des réparations déjà effectuées	37'330.95

5. Conclusion et décision

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

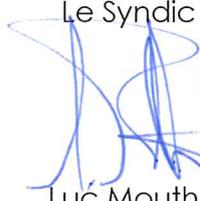
Le Conseil général de la commune de Marchissy après avoir pris connaissance du préavis n° 5-2021 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à financer les dépenses imprévues pour les réparations en urgence déjà effectuées,
2. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 38'000.00,
3. d'autoriser que ce financement soit assuré par le fonds du financement des eaux et/ou par le biais d'un emprunt bancaire,
4. d'accepter un amortissement sur 30 ans qui sera débité du compte n° 46-331.

Adopté en séance de Municipalité du 17.05.2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
Luc Mouthon		Christine Ronga

Municipal délégué : M. Jean-Claude Bays